

Éléments pour rendre compte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'A.d'O.C. des 17 et 18 avril Beaugency (41)

Les éléments très imparfaits qui suivent sont le résultat de la mise en commun des observations et des remarques du nouveau Collège. Un membre du Collège a émis quelques réserves sur cette dernière mise en forme de notre premier travail.

Cette mise en commun tente de faire un certain nombre de constats mais aussi de propositions qui permettront à chacun de situer les échéances prochaines de notre Association et le rôle du nouveau collège.

Lors de son Assemblée générale, la volonté de rassembler l'ensemble des Objecteurs de Croissance souhaitant intervenir sur le plan politique a été réaffirmée.

Un collège transitoire, entièrement remanié et resserré à 8 membres, a été désigné sur la base du volontariat pour permettre ce rassemblement.

De par le mandat confié par l'Assemblée Générale à son nouveau Collège, nous avons compris qu'il s'agissait désormais de « **rassembler et de permettre l'expression de la diversité des sensibilités et des attentes de notre mouvement** », sans le recours à une langue de bois habituelle sur ce sujet...

L'articulation des différences et des contradictions se doit probablement d'être à chaque fois recherchée comme un gage de vérité.

Tous les membres de l'ancien Collège n'étaient pas présents lors de cette A.G. Beaucoup avaient, semble-t-il, souhaité ne pas cautionner par leur présence les débats houleux qui sévissaient alors à ce niveau central et dont ils ne maîtrisaient pas les enjeux véritables.

Environ soixante personnes¹ issues de l'ensemble des Régions ont pu improviser un bilan qui a laissé deviner des initiatives très intéressantes et surtout diverses, même si on semble y avoir surtout parlé des élections (N.B. : cet échange ayant eu lieu en fin de journée, toutes les régions représentées n'ont malheureusement pas pu s'exprimer). Ce tour de table des régions a également révélé des dynamiques locales fort diverses qu'il nous revient désormais d'aborder et d'impliquer de façon plus systématique et plus rigoureuse avant d'aller plus loin.

Préparation et déroulement de l'A.G. :

L'A.G. s'est donnée elle-même et au fur et à mesure des échanges son ordre du jour. Toutes les décisions ou amendements ont été votés en plénière après beaucoup d'échanges sur la façon d'effectuer les votes.

Le Rapport moral a été approuvé après une modification ponctuelle proposée par l'A.G. Durant le week-end, un travail pour tenter une mise à plat a permis de faire surgir des perceptions diverses. Des éléments concernant les perceptions des contradictions par les uns et les autres ont pu être apportés. Des choix personnels en matière de collaboration ont pu être annoncés.

¹ 58 personnes ont participé financièrement au week-end

La situation financière de l'AdOC a été approuvée mais n'a pas fait l'objet d'une information précise et rigoureuse.

Les comptes de l'AdOC, s'ils n'ont pas été communiqués individuellement aux adhérents vingt jours avant l'A.G. comme il aurait été souhaitable, ont été mis à leur disposition le jour même par son trésorier.

L'Association de Financement (AF-AdOC), seule instance en capacité juridique de gérer la défiscalisation des dons effectués par des candidats lors de campagnes électorales s'est exprimée au travers de son Président, également membre de l'ancien Collège.

Les liens de l'AF-AdOC avec notre Association étaient manifestement au centre de discussions souvent délicates à suivre pour les non initiés en l'absence de tout document comptable écrit ou officiel. La situation financière de l'AF-AdOC a également été interrogée sans qu'aucun élément tangible ne soit produit.

Dans la mesure du possible, le nouveau Collège se doit d'interroger et d'éclaircir ces aspects de nos relations avec une Association de financement. Des informations claires doivent être dégagées et rendues accessibles.

Sans doute préoccupé par la concurrence entre les deux projets de statuts qui s'affrontaient en son sein, l'ancien Collège n'a pas pu préparer et conduire l'A.G. dans le respect de toutes les règles de notre Association (délai de communication de l'ordre du jour et du bilan financier, question des pouvoirs pour les modalités de vote).

Deux propositions de statuts concurrentes:

Les deux propositions de statuts présentées n'ont pu obtenir la majorité qualifiée des 2/3 et ont donc été rejetées par l'A.G.

Les options en matière de choix d'organisation nationale de l'AdOC se sont cristallisées autour de deux propositions probablement trop vécues par les personnes concernées comme concurrentes.

Aucune des deux positions, malgré la qualité des statuts proposés, n'a cherché à recourir à une formule qui aurait permis de dégager des convergences utiles avant l'Assemblée Générale.

Cette absence de régulation au sein du Collège a fait évoluer des approches politiques probablement légitimement différentes vers ce qui a peut-être pris l'allure de conflits de personnes.

Conflits stériles et regrettables dans la conception d'une vie politique qui se prétend capable d'accepter les différences de point de vue et la mise en travail de nos éventuelles contradictions.

Par ailleurs, il a pu apparaître semble-t-il à beaucoup d'entre nous que, malgré des avancées souvent très fructueuses au local, les élections régionales sont intervenues avant que l'AdOC n'ait pu accéder à une maturité suffisante. Ces élections sont intervenues avant que les composantes du Collège ne puissent se reconnaître entre elles comme participant d'une véritable démarche commune à construire ensemble avec le relai des membres du réseau des Objecteurs de Croissance. L'engagement militant a souvent donné de fait la priorité à la participation aux élections régionales. Cette dimension prenant semble-t-il « le dessus » sur le mandat du Collège.

Suspension de toute forme de Porte Parolat.

S'il reste possible et souhaitable dans chacune des régions de porter la voix de l'objection de croissance et de poursuivre le travail engagé dans notre Association et si les composantes politiques à l'origine de la création de l'AdOC conservent leurs facultés d'expression et de déclaration comme telles, l'A.G. de l'AdOC a décidé de suspendre pour l'heure toute forme de porte-parolat.

Les signatures de pétitions, d'Appels, les soutiens particuliers, les alliances et contacts politiques ou médiatiques ne peuvent plus être entrepris au nom de l'AdOC. Pour autant, instruite par les expériences de ces derniers mois, l'AdOC et son Collège sont tout sauf entre parenthèse ou en sommeil...

Avec patience, méthode et détermination, en prenant appui sur le respect des textes qui nous régissent, la construction de l'AdOC se poursuit.

Il s'agit désormais, au-delà d'un simple Collège, de mobiliser l'ensemble des membres et des régions pour bâtir les outils et les repères dont nous avons besoin.

Nous souhaitons souligner que la politique ne se restreint pas aux seules échéances électorales et aux personnalisations que les médias imposent en débusquant (sans trop de difficultés...) nos petits narcissismes, comme dans les autres organisations politiques. Plus que dans le jeu éphémère et parfois superficiel des « médiatisations » souvent activé lors des campagnes électorales, la politique c'est aussi et d'abord la qualité de notre vie politique propre, le respect de nos procédures, de nos règles et de nos composantes au sein même de notre mouvement.

Le Collège a été renouvelé dans sa totalité.

Les 8 membres du Collège sont désormais : Anne Jayne, Baeta Jean-Frédéric, Beltzung Sylvain, Cadoret Cedric, Da Rocha Julien, Dejean Charlotte, Le Guern Tristan, Rollès Régis. Le Collège pourra s'exprimer en tant que tel s'il le désire, dans le cadre exclusif de son mandat, et dans les conditions prévues par les règles de fonctionnement qu'il se donnera. Chaque collégien est également en capacité de donner son point de vue sur le travail du Collège.

Pour de nombreuses raisons, dont notre petit effectif, la Présidence du Collège sera exercée collégalement. Chaque collégien est membre du Bureau. Chacun des membres du Collège est également représentant légal et mandataire légal.

Ce choix de fonctionnement repose sur l'acceptation par chacun des collégiens de règles et de méthodes de travail d'autant plus strictes que délicates à mettre en œuvre.

Ces règles doivent être définies prochainement, et seront diffusées.

Mandat et décision du Collège.

Restitution ce qui a pu être dit quant au mandat du nouveau collège :

De sorte à dégager une dynamique plus forte, et mieux ancrée dans un état des lieux objectif de l'Objection de Croissance depuis les élections européennes, le nouveau Collège de l'AdOC s'adressera prochainement aux adhérents et aux sympathisants de l'AdOC sur le territoire pour construire, par le biais d'une consultation, tous les repères et tous les outils dont nous avons besoin aujourd'hui.

La tâche confiée et décidée par le Collège consiste à préciser et à définir démocratiquement le ou les objets de l'Association.

Il s'agira donc de permettre au-delà du Collège, les contributions de tous les Objecteurs de Croissance à un texte fondateur simple.

Ce préambule synthétique devra **définir explicitement l'objet de l'AdOC** ainsi que ses règles de fonctionnement ordinaire. Il devra être rédigé en un langage clair et accessible à chacun.

Préambule, Manifeste, Appel...ce texte simple doit condenser des choix clairs et lisibles par tous. Si ce texte simple se suffit à lui-même pour certains parmi nous, il se déclinera ensuite par le détail de ses statuts et de son règlement intérieur.

Alimentée par la Plateforme et par les deux propositions de statuts, cette démarche initiée par le Collège pourra servir à une activation ou à une réactivation démocratique de notre réseau. Cette enquête devra avec la prochaine assemblée ordinaire déboucher sur un type de structuration, d'organisation, de coordination ou sur une dissolution de l'Association.

A cet effet, plusieurs questionnaires sous forme d'abord de questions fermées (pour faciliter les positionnements et le traitement des données) seront constitués par le Collège.

Ces questionnaires nationaux, en format électronique ou en format papier (lorsque nécessaire) seront adressés aux membres de notre réseau (adhérents et sympathisants).

Ces questionnaires seront traités par les régions sous la responsabilité des groupes locaux animés par les référents de régions.

Les résultats de cette consultation accompagnés des remarques ou commentaires des groupes locaux (en 10 lignes au maximum) seront mis en commun au niveau du Collège par les référents des régions. Le Collège, sur la base de cette collecte, restituera les résultats en termes quantitatifs ainsi qu'une proposition de synthèse qualitative aux membres du réseau. Cette synthèse qualitative devrait au moins tenter de mettre en sens et en perspective les diverses propositions qui se seront dégagées de cette consultation.

La consultation, dans les mêmes conditions, portera alors sur ces propositions.

Au terme de ce processus démocratique, le Préambule des futurs statuts sera rédigé par le Collège.

Avec l'ordre du jour, le rapport moral, le bilan financier, et un rappel des règles concernant les pouvoirs, il sera présenté, accompagné par le détail des statuts aux membres de l'AdOC à jour de leurs cotisations, au moins vingt jours avant la prochaine Assemblée Générale.

Le détail des statuts pourra donner lieu à des amendements dans les conditions habituelles lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Collège de l'AdOC

Le samedi 1er Mai 2010

Association d'Objecteurs de Croissance

<http://actu.adoc-france.org/> - contact@adoc-france.org